



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame DE FEVERE-GODFROID** demeurant Rue Joseph Hodeige 38 à 4030 Grivegnée.

Le terrain concerné est situé **Rue du Mény à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section D n°380H.

La demande vise les travaux suivants : **Construction d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :**

- le volume principal devrait être implanté à minimum 5m de la limite parcellaire latérale ;
- pour être constructibles, la superficie minimale des nouvelles parcelles doit être de 3000m<sup>2</sup> ;
- l'emprise bâtie est de maximum 100m<sup>2</sup> majorés de 5% de la superficie constructible de la parcelle supérieure à 1000m<sup>2</sup> ;
- la surface occupée ou réservée aux espaces verts représente au minimum 80% de la superficie constructible de la parcelle ;
- le plan du volume principal doit s'inscrire dans un rectangle dont le rapport du mur gouttereau au pignon est compris entre 1,5 et 3 ;
- le volume principal devrait être couvert par une toiture à deux versants ;
- à l'exception des encadrements et des linteaux des baies, au maximum deux matériaux de parement sont admis pour la réalisation de l'ensemble des façades d'un même volume ;
- le bardage en bois devrait être de ton naturel.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44..**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 04 avril 2025 au 18 avril 2025 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)

